



Participez au financement de l'acquisition du portrait de Marie-Antoinette, Dauphine,  
peint par Joseph Siffred Duplessis vers 1772-1773

Ce tableau est le premier portrait de Marie-Antoinette réalisé sur le sol français, par l'un des peintres les plus doués de sa génération : Joseph Siffred Duplessis (1725-1802). Il a été acquis par le château de Versailles en décembre 2021 et la Société des Amis de Versailles a offert son mécénat afin de permettre à tous les Amis de Versailles de s'associer à ce projet.

## LE PREMIER PORTRAIT DE MARIE-ANTOINETTE EXÉCUTÉ EN FRANCE

En 1771, le peintre Joseph Siffred Duplessis, surnommé le « Van Dyck de l'École française », fut invité à représenter Marie-Antoinette à cheval sur proposition de Jean-Baptiste Marie Pierre, Premier peintre du Roi et directeur de l'Académie royale de peinture. Cette commande avait d'abord été confiée à Louis-Michel Van Loo, mais celui-ci étant décédé cette même année, il fallut le remplacer. Le parti d'un portrait équestre fut alors abandonné pour une effigie en buste.

Duplessis réalisa une esquisse préparatoire qu'il pouvait utiliser pour toute représentation de la Dauphine, qu'elle fût équestre ou en buste. Cette étude garde le souvenir de l'image que le peintre souhaitait présenter à la postérité. Pierre de Nolhac, conservateur au château de Versailles entre 1892 et 1919, possédait cette "première idée" et la commentait ainsi : "cette étude donne bien cette impression de jeunesse avec un incontestable caractère de vérité sur cette toile non terminée".

Bien que le visage soit plus flatteur dans le tableau que dans l'esquisse, que les traits aient été adoucis, et que le rendu de la coiffure soit plus habile, la proposition de Duplessis n'eut pas la chance de plaire à son modèle. Expert en ressemblances, le peintre saisit les traits essentiels de la physionomie de Marie-Antoinette : les yeux globuleux, le front bombé et la lèvre autrichienne mais aussi le port de tête remarquable, la fraîcheur du teint et le blond poudré de la chevelure, traduisant le vrai et jeune visage de la future Reine de France, alors âgée de seize ans.

Ce traitement réaliste du modèle constitue donc un jalon essentiel de la fabrique de l'image de la future souveraine et permet d'enrichir la collection de portrait du XVIII<sup>e</sup> siècle du château de Versailles.



### Marie-Antoinette, Dauphine (1755-1793)

Joseph Siffred Duplessis  
Esquisse préparatoire  
Huile sur toile, vers 1771  
H. 44,4 ; L. 33,4 cm  
© RMN-GP (Château de Versailles) / Gérard Blot

Le tableau procède de l'esquisse préparatoire conservée au château de Versailles depuis 1936 grâce au don de la famille de Pierre de Nolhac.

## Aidez la Société des Amis de Versailles à financer l'acquisition du portrait de Marie-Antoinette, Dauphine !

Fondée en 1907 pour remédier à l'état de délabrement des châteaux de Versailles et de Trianon, la Société des Amis de Versailles est reconnue d'utilité publique depuis 1913. Forte de près de 5 000 membres dans le monde entier, elle œuvre depuis plus de cent ans à la restauration, à l'embellissement et au rayonnement du château et du domaine de Versailles. Depuis quelques années, l'association s'attache à sensibiliser les plus jeunes à la sauvegarde du patrimoine, pour favoriser l'émergence de nouvelles générations d'Amis et d'amoureux du patrimoine.

**Le budget de cette acquisition est de 175 500 €. Vous aussi, participez aux côtés des Amis au financement de cette opération. Chaque don compte. Nous vous remercions par avance pour votre générosité !**

Les particuliers bénéficient d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant du don, dans la limite de 20 % du revenu imposable ou d'une réduction de l'impôt sur la fortune de 75 % du montant du don, dans la limite de 50 000 €.

Les entreprises bénéficient d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant de leur don, dans la limite de 20 000 € pour les exercices en cours clos à compter du 31 décembre 2022 ou de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce montant est plus élevé, avec possibilité de reporter l'excédent sur les cinq exercices suivants (article 238 bis du CGI).

## COMMENT NOUS SOUTENIR ?

### Vous pouvez effectuer votre don avec réduction de l'impôt sur le revenu (IR) ou de l'impôt sur les sociétés (IS) :

- par carte bancaire sur notre site internet : [www.amisdeversailles.com](http://www.amisdeversailles.com) ou par téléphone au +33 (0)1.30.83.75.63
- par chèque libellé à l'ordre de « Société des Amis de Versailles » et adressé à : Société des Amis de Versailles - Château de Versailles - RP 834 - 78008 VERSAILLES CEDEX
- par virement bancaire au nom de « Société des Amis de Versailles » auprès de BNP Paribas en indiquant "Don Marie-Antoinette" dans le libellé du virement. IBAN : FR76 3000 4008 4900 0100 7888 614 - BIC : BNPAFRPPXXX

### Pour faire un don avec réduction de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) :

- par chèque libellé à l'ordre de la « Fondation du patrimoine – Projets de la Société des Amis de Versailles » et adressé à : Fondation du patrimoine – Délégation Ile-de-France – 153 bis avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE
- par virement bancaire : les donateurs qui souhaitent effectuer leur don par virement bancaire peuvent contacter la délégation de la Fondation du patrimoine par e-mail à [idf@fondation-patrimoine.org](mailto:idf@fondation-patrimoine.org) qui leur communiquera la manière de procéder.



SOCIÉTÉ DES AMIS  
DE VERSAILLES



FONDATION  
DU PATRIMOINE

CONTACT : [mecenat@amisdeversailles.com](mailto:mecenat@amisdeversailles.com) / +33 (0)1.30.83.75.63

Société des Amis de Versailles  
Château de Versailles - RP 834 FR-78008 VERSAILLES CEDEX  
Tél. : +33 (0)1.30.83.75.48 / Fax : +33 (0)1.30.83.75.19